



# Syndicat National Unitaire

des **INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES** et  
**PEGC**

Section des Alpes de Haute Provence

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale,

**objet : ajustements de carte scolaire**

*St Auban, le 25 juin 2019*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Suite à nos échanges lors du CDEN le 17 juin dernier, nous vous informons des situations de carte scolaire qui méritent d'être scrutées spécifiquement pour les ajustements de rentrée.

Tout d'abord, la situation manosquine est à suivre avec une attention particulière. En effet le cas de l'école de la Ponsonne, longuement évoqué tout au long du processus consultatif et dont l'ouverture de poste n'a pas été prononcée au seul motif que la municipalité n'y était pas prête en terme d'aménagements, est toujours aussi préoccupante. Et ce d'autant plus qu'elle est corrélée aux situations des écoles des Tilleuls (même si les prévisions d'effectifs ont été revues à la baisse depuis cet hiver) et de Saint Lazare où l'éventualité de classes surchargées n'est pas à exclure. En conséquence, il nous apparaît essentiel de réserver en priorité un poste pour la commune de Manosque.

Le RPI Valbelle – Noyers – Bevons présente lui aussi des effectifs trop importants, qui plus est pour ce type de structure. La fermeture de classe, opérée en deux temps il y a deux ans, à l'école de Saint Vincent sur Jabron n'y est notamment pas pour rien.

Enfin, la situation de la commune d'Oraison est à suivre également. Une évolution radicale des effectifs durant l'été pas impossible, et ce encore plus qu'à l'habitude.

Les autres cas évoqués l'hiver dernier ne sont plus d'actualité car les prévisions d'effectifs ont été revues à la baisse.

Nous voudrions cependant évoquer deux points supplémentaires :

- l'attribution d'un quart temps de décharge de direction à Colmars les Alpes d'une part. Nous savons très bien qu'une mesure provisoire ne donne pas obligation au temps de décharge prévu par la loi. Mais il s'agit là de bon sens et de pragmatisme, qui plus est dans une période de crise de la direction d'école.
- votre annonce d'une fermeture éventuelle de classe à la rentrée n'est pas recevable. Cela occasionnerait un précédent que notre département n'a jamais connu. C'est pourquoi, nous vous demandons solennellement de bien vouloir surseoir à une telle décision. D'autant qu'elle n'a été nullement évoquée lors du processus consultatif.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Pour le SNUipp04,

Ariane Sèdes,

Stéphane Bouthors,